



Conseil économique et social

Provisoire

12 juillet 2005
Français
Original: anglais

Session de fond de 2005

Débat de haut niveau

Compte rendu analytique provisoire de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 30 juin 2005, à 10 heures

Président : M. Akram (Pakistan)

Sommaire

Discours liminaire de S. E. Mme Tarja Halonen, Présidente de la République de Finlande

Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir

Table ronde sur l'emploi pour la croissance

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

05-40405 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

**Discours liminaire de S. E. Mme Tarja Halonen,
Présidente de la République de Finlande**

1. **Mme Halonen** (Finlande) dit que le Secrétaire général a basé son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et droits de l'homme pour tous » (A/59/2005) sur la notion globale de sécurité en soulignant l'interdépendance du développement, de la sécurité et des droits de l'homme – une démarche qui indique quel doit être le rôle du Conseil dans l'édification de l'avenir. Des progrès majeurs ont été accomplis vers la réalisation des objectifs arrêtés par les conférences et réunions au sommet des Nations Unies; toutefois, il reste encore beaucoup à faire concernant de nombreuses questions qui sont cruciales pour le développement. Les menaces démographiques, les maladies infectieuses et les épidémies, entre autres, appellent des mesures décisives.

2. Les femmes constituent la majorité de la population mondiale et il est essentiel de ne pas négliger cette ressource. Beaucoup reste encore à faire en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing; la réalisation des droits des femmes, la prévention des violences à l'égard des femmes et l'égalité entre les sexes ont une importance vitale quant à la promotion des droits de l'homme et du développement. Si la situation des femmes n'est pas améliorée, il sera impossible de progresser dans l'élimination de la pauvreté. L'intégration d'une perspective soucieuse de l'égalité entre les sexes demeure un objectif urgent.

3. En outre, la promotion du développement, de la sécurité et des droits de l'homme peuvent rendre la mondialisation plus équitable et plus durable; si la mondialisation est mieux gérée et soumise à une réglementation plus équitable, elle peut être le moyen de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. La réforme de la mondialisation est la notion fondamentale qui sous-tend le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, concept désormais accepté dans le monde entier. L'Assemblée générale de l'ONU a décidé à l'unanimité d'adopter ce rapport en tant que document de base pour sa prochaine réunion plénière

de haut niveau de septembre 2005, et ses recommandations jouissent d'un large soutien. L'orateur espère que le rapport aidera à rendre la mondialisation équitable et à créer des possibilités pour tous.

4. La réalisation des objectifs du Millénaire permettra aux pays en développement de prendre part à la mondialisation. À cet égard, la responsabilité nationale, le multilatéralisme et des règles concertées sont essentiels pour réduire les inconvénients de la mondialisation. Il faut également insister sur le rôle social du secteur privé. Bien que les institutions internationales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé partagent désormais l'objectif consistant à éliminer la pauvreté et à atténuer l'inégalité économique, il faut encore améliorer les méthodes de coopération, ce qui posera un défi continu au Conseil.

5. Comme le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement l'a affirmé, il est important d'augmenter les ressources économiques affectées à la coopération pour le développement et d'intensifier l'activité économique dans les pays en développement. La récente décision des pays industrialisés tendant à annuler la dette des pays pauvres les plus endettés représente une initiative importante que la Finlande est disposée à soutenir. Le développement durable exige des États démocratiques solides qui, en respectant les droits de l'homme, pratiquant la bonne gouvernance et veillant à la justice sociale, constituent la base de la productivité économique. Il est essentiel d'examiner l'impact de la mondialisation sur l'emploi et de mobiliser la volonté politique nécessaire à la solution du problème du chômage; il faut également prendre en considération le problème des mouvements de la population à travers les frontières.

6. Les organisations chargées des questions économiques et des politiques commerciales ont aidé les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, à développer leurs activités et leurs échanges économiques, non seulement dans le domaine de l'agriculture et du textile, mais aussi dans d'autres secteurs. Le souci du développement durable, y compris les questions environnementales, doit être intégré dans les programmes de développement; l'élimination de la pauvreté exige de l'eau salubre, une

alimentation appropriée, un logement acceptable et un travail décent. Les Nations Unies doivent jouer un rôle majeur dans la gestion des problèmes posés par l'environnement mondial et s'employer à créer une institution des Nations Unies chargée de l'environnement.

7. La réforme du Conseil constitue une partie importante de la réforme du système des Nations Unies dans son ensemble. À ce propos, la réforme du Conseil de sécurité, qui a suscité une si grande attention de la part des médias, ne doit pas faire oublier d'autres domaines importants. Pour retrouver son autorité, le Conseil économique et social doit aborder résolument des questions comme les crises nationales et la pauvreté et jouer un rôle majeur dans l'exécution d'un vaste programme de sécurité et de développement. Il faut également instaurer une coopération plus étroite avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé. Le Conseil doit également renforcer les orientations qu'il donne pour les travaux des institutions spécialisées des Nations Unies en vue d'une utilisation optimale des ressources.

8. L'orateur se félicite de la proposition du Secrétaire général tendant à créer une commission de consolidation de la paix selon le modèle de celle de l'Union européenne. Les activités consistant à appuyer la transition vers la paix et la construction sociale exigent des orientations de la part du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Il est extrêmement important que l'Union européenne et d'autres organisations régionales participent activement à la mondialisation en défendant ses réalisations et en remédiant à ces insuffisances. La réunion du Conseil de l'Europe tenue pendant le mois en cours a confirmé l'importance que les Européens attachent au sommet de 2005; le Conseil de l'Europe soutient fermement le système multilatéral et la réforme de l'ONU. Il a fixé des objectifs concrets concernant l'augmentation de son aide publique au développement et espère que d'autres pays développés relèveront également ce défi.

9. Quand la Finlande assumera la présidence de l'Union européenne l'année à venir, l'ONU et les objectifs du Millénaire pour le développement seront prioritaires. L'une de ses premières tâches consistera à coordonner la coopération entre les États membres de l'Union européenne et le Conseil. S'agissant de la réforme du Conseil, l'orateur dit que la Finlande a

exercé la présidence du Conseil; elle connaît donc bien son fonctionnement. Elle communiquera les résultats des délibérations en cours à ses collègues européens.

10. Enfin, elle demande instamment au Conseil de veiller à ce que la réunion au sommet ait un effet positif sur le développement, qu'il permette de faire des objectifs du Millénaire une réalité et de créer un monde plus sûr et plus juste pour tous.

Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir (E/2005/56, E/2005/51 (chap. I), E/2005/33 (suppl. 13), E/2005/NGO/1 à 28 and E/2005/CRP.4)

11. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) introduisant le rapport du Secrétaire général intitulé « Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux de la Déclaration du Millénaire », dit que les objectifs du Millénaire pour le développement ont aidé à donner un élan au dialogue international sur les politiques. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la réduction de la pauvreté en Asie de l'Est et du Sud, l'introduction de l'égalité entre les sexes dans l'éducation de tous les pays en développement et la réduction de la mortalité infantile en Afrique du Nord. Toutefois, en général, le progrès a été inégal et il faut adopter une stratégie plus ambitieuse. La pauvreté absolue augmente en Afrique subsaharienne ainsi que dans d'autres régions. On manque d'eau salubre et d'assainissement, ce qui cause des maladies, et le VIH/sida réduit à néant les progrès accomplis en matière de développement, surtout en Afrique. En outre, le changement du climat menace l'écosystème de la planète.

12. Le programme de l'ONU pour le développement traite des questions globales qui ne sont pas pleinement couvertes par les objectifs du Millénaire, mais qui sont cruciales pour la réalisation d'une mondialisation équitable, la lutte contre les inégalités, l'amélioration de la gouvernance économique mondiale, la création d'emplois, la mise en valeur des ressources humaines et le progrès technique. Il tient également compte des liens existant entre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux du développement. Les résultats

des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies ont abouti à un consensus mondial sur les politiques concernant les principaux aspects de la vie, ce dont il faut se féliciter.

13. Bien que le Conseil ait progressé vers l'instauration d'un dialogue ciblé à l'échelle du système, il n'a pas pleinement répondu à l'attente. Le suivi et l'évaluation des progrès accomplis par le programme de l'ONU pour le développement demeure fragmenté, ce qui tient surtout à la structure décentralisée des Nations Unies; toutefois, cela ne devrait pas constituer un obstacle insurmontable. Dans le cadre de ses négociations sur une déclaration ministérielle, le Conseil devrait renforcer sa capacité à atteindre des résultats de quatre façons : premièrement, en mettant en place un processus permettant d'observer les progrès accomplis par le programme de l'ONU pour le développement grâce à des évaluations annuelles au niveau ministériel des progrès accomplis par rapport aux objectifs de développement, y compris l'examen réciproque des rapports établis par les États Membres avec l'assistance des institutions des Nations Unies et des commissions régionales; et deuxièmement, en servant de forum de haut niveau en matière de coopération pour le développement qui se réunit tous les deux ans pour examiner l'évolution de la coopération internationale pour le développement, promouvoir une plus grande cohérence des activités de développement et renforcer les liens entre les activités opérationnelles, normatives et analytiques du système des Nations Unies, avec un engagement accru de la part des institutions spécialisées, y compris la participation de leur chefs de secrétariat au débat de haut niveau du Conseil et des réunions régulières des présidents des organismes intergouvernementaux des institutions spécialisées sous la direction du Président du Conseil.

14. Troisièmement, le Conseil devrait tenir des réunions opportunes destinées à évaluer et à prévenir les menaces qui se posent au développement. Quatrièmement, il devrait examiner les dimensions économiques et sociales des conflits. Le Conseil a accompli des progrès importants, en particulier en créant des groupes consultatifs spéciaux pour des pays qui sortent d'un conflit. Il devrait coopérer étroitement avec la commission de consolidation de la paix proposée (qui devra servir de cadre pour répondre aux défis posés par le redressement, la reconstruction et la

réconciliation à long terme) et renforcer ses liens avec le Conseil de sécurité.

15. Enfin, l'orateur espère qu'en 2005, le Conseil deviendra le principal moteur pour l'exécution du programme de l'ONU pour le développement, en coopération avec toutes les principales parties prenantes et dans leur intérêt. À cet égard, le Conseil sera tributaire du rôle directeur joué par le Président et le Bureau.

16. **M. Franklyn** (Jamaïque), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'aucun membre du Conseil n'ignore que les résultats du programme de l'ONU pour le développement ont été loin de répondre à l'attente, et que son exécution a été lente et inégale en renforçant les disparités entre pays développés et en développement, notamment en Afrique. Le principal défi posé à la communauté internationale consiste à mobiliser les moyens et la volonté nécessaires à la mise en œuvre du programme pour le développement. L'orateur propose que des engagements soient pris à l'égard de quatre principes fondamentaux : premièrement, un développement diversifié devrait constituer la première des priorités de la communauté internationale et le fondement d'un partenariat mondial renouvelé; deuxièmement, il faut mobiliser des ressources importantes afin que les objectifs en matière d'aide publique au développement soient atteints ici à 2015, l'accent étant mis sur les flux de ressources et l'allègement de la dette, l'amélioration des mécanismes de délivrance, la réduction du coût des transactions, le déliement de l'assistance financière et technique, la simplification des procédures et l'élimination des obstacles politiques à la fourniture de l'aide.

17. Troisièmement, afin que les pays en développement puissent tirer parti de l'économie mondiale, il faut faire un effort coordonné pour éliminer les inégalités systémiques, en particulier en établissant des règles justes et équitables pour l'accès au marché, le transfert de la technologie et la mobilisation des flux d'investissements. Quatrièmement, les procédures de prise de décisions doivent être inclusives et permettre aux pays en développement de jouer un rôle significatif dans la définition de stratégies reposant sur leurs propres besoins et circonstances.

18. Le groupe des 77 et la Chine sont persuadés qu'il est possible d'atteindre les objectifs qui ont été fixés, et que l'année 2005 offre la possibilité de progresser dans

la réalisation du programme pour le développement. La deuxième réunion au Sommet du Sud à Doha a mis l'accent sur la coopération Sud-Sud et la promotion d'un partenariat mondial plus étroit avec le Nord. L'Union européenne a décidé de doubler son APD d'ici à 2010 et d'atteindre l'objectif de 0,7 % d'ici à 2015, ouvrant la voie à la prise de décisions plus importantes vers la fin de l'année. Le réunion au sommet du Groupe des Huit qui se tiendra en juillet 2005 à Gleneagles donnera l'occasion de confirmer la fourniture des ressources déjà promises et de réorienter les politiques mondiales. Il permettra également aux pays de ce groupe d'élargir leur initiative d'annulation de la dette en pardonnant la dette des pays qui autrement ne seraient pas en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement; de mettre en place une procédure d'arbitrage pour aborder le problème des niveaux la dette intolérables, et de s'engager à soumettre au sommet de 2005 des plans montrant comment ils atteindront leurs objectifs.

19. Le sommet de 2005 offrira aux dirigeants du monde la possibilité d'arrêter des mesures pratiques destinées à répondre aux besoins du développement et à renforcer le système des Nations Unies à cet effet, et la sixième conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Hong Kong en 2005 permettra l'instauration d'un système du commerce juste et équitable offrant un traitement spécial aux pays en développement et des mécanismes internationaux transparents de soutien au prix des produits de base et d'indemnisation des pays en développement victimes des fluctuations de prix. Pour faire en sorte que l'on se souvienne de l'année 2005 comme de l'année du développement, il faut maintenir l'élan et accomplir des progrès réels.

20. **M. Schiltz** (Luxembourg) parlant au nom de l'Union européenne, des pays en cours d'accession Bulgarie et Roumanie, des pays candidats Croatie et Turquie, des pays du processus de stabilisation et d'association Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie-et-Monténégro et l'ex-République yougoslave de Macédoine, dit que la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement a présenté quelques aspects positifs mais que, pour la plupart, les progrès sont trop lent et trop inégaux; l'Afrique en particulier n'est pas sur la voie de la réalisation des objectifs d'ici à 2015. Il faut donc intensifier les efforts destinés à relever les défis dans les domaines de la santé et de l'éducation, de la création d'emplois, de l'environnement et du changement de climat.

21. L'Union européenne réaffirme l'importance que revêt chacun des objectifs et sa réalisation dans chaque pays, y compris les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement. Elle souscrit pleinement à la déclaration du Secrétaire général qui a dit que le développement est impossible en l'absence de sécurité et qu'il ne peut y avoir de sécurité sans développement. La démocratie, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme sont le cadre dans lequel les objectifs doivent être atteints au niveau des pays.

22. Le Conseil économique et social doit jouer un rôle central dans la suite donnée aux grandes conférences et doit orienter l'action du système des Nations Unies en ce qui concerne la réalisation des objectifs. Il faut également renforcer son rôle de coordination, en particulier entre les institutions opérationnelles et humanitaires. L'orateur souligne l'importance qu'il y a à poursuivre la réforme des fonds, programmes et institutions spécialisées en vue d'assurer la cohérence globale du système, et soutient l'appel du Secrétaire général en faveur d'une structure de gouvernance internationale mieux intégrée. Le Conseil peut devenir un forum de haut niveau pour la coopération en faveur du développement où les stratégies et politiques mondiales pourront être examinées.

23. Chaque pays est responsable de son propre développement réalisé grâce à des stratégies nationales globales de réduction de la pauvreté. Toutefois, des partenariats tels que le Consensus de Monterrey sont essentiels, de même que le développement du secteur privé, le microcrédit et la réussite des négociations commerciales.

24. L'Union européenne fournit actuellement 55 % de l'aide publique au développement du monde. Elle est en train de respecter les engagements pris à Barcelone en 2002 et de les dépasser; elle atteindra l'objectif intérimaire de 0,56 % du PIB pour l'APD d'ici à 2002, et se trouve sur la voie de la réalisation de l'objectif de 0,7 % d'ici à 2015.

25. Le commerce est également un moteur du développement, et l'amélioration de l'accès au marché des exportations des pays les moins avancés et des pays à économie en transition les aidera à accroître leur compétitivité et à diversifier leurs exportations. Le développement de l'Afrique représente une priorité pour l'Union européenne comme le montre sa décision

d'allouer la moitié de son aide au développement accrue à ce continent.

26. L'épidémie VIH/sida exige une approche intégrée comprenant des mesures de prévention, de traitement, de soins, de soutien et de recherche, une attention particulière étant accordée aux femmes. L'Union européenne réaffirme son attachement aux objectifs du Programme d'action du Caire en soulignant que l'accès aux soins de santé en matière de procréation est essentiel à la réalisation de ses objectifs.

27. L'Union européenne est prête à faire sa part dans le domaine du développement, et, dans l'esprit du Cconsensus de Monterrey, s'attend à ce que ses partenaires en fassent autant. Le réunion au sommet de septembre 2005 fournira une occasion décisive d'intensifier les efforts en faveur de la réalisation des objectifs et du Millénaire pour le développement.

28. **Mme Indrawati** (Indonésie) dit que les objectifs du Millénaire pour le développement sont des objectifs simples mais puissants qui ont galvanisé les efforts en faveur de la satisfaction des besoins des pauvres et sont devenus des critères acceptés à l'échelon mondial par les pays en développement, les donateurs, les organisations internationales et la société civile. Toutefois, ils ne représentent qu'une étape intermédiaire sur la voie de l'élimination de la pauvreté absolue, et il faudra poursuivre la coopération pour le développement au-delà de 2015.

29. Bien qu'elle souffre encore du fardeau hérité des crises financières passées, l'orateur considère que l'économie indonésienne est sur la bonne voie. Les buts de sa politique nationale incorporent la réalisation intégrale des objectifs du Millénaire et prévoient la réalisation d'objectifs ambitieux au cours des cinq prochaines années. Des enclaves de pauvreté et de vulnérabilité aux catastrophes naturelles figurent parmi les problèmes restants. Le Gouvernement indonésien fait tout son possible pour atteindre les objectifs en matière de sécurité sociale en améliorant l'environnement fiscal, mais les exigences de la stabilité macroéconomique imposent de sérieuses contraintes quant aux dépenses publiques et aux ressources disponibles. Le soutien et la coopération internationales, incarnés par l'objectif 8 demeurent donc indispensables.

30. La récente décision d'annuler la dette de certains pays dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés est digne d'éloges, mais il ne faut

pas s'arrêter là. Des efforts en faveur de la solution des problèmes d'endettement des pays en développement à revenu moyen grâce à la restructuration de la dette seraient les bienvenus. L'Indonésie soutient les échanges de créances au titre du développement durable qui donne aux pays à revenus faible et moyen une incitation supplémentaire à la réalisation des objectifs du Millénaire et leur fournit des ressources additionnelles à cet effet. Le commerce et l'investissement devraient continuer à être reconnus en tant que moyen d'atteindre les objectifs, la croissance et l'emploi étant des conditions indispensables à l'élimination de la pauvreté. L'orateur souligne l'importance qu'il y a à combiner les efforts nationaux en faveur de la mobilisation de ressources additionnelles et de leur utilisation à bon escient avec un soutien international adéquat et opportun.

31. L'Indonésie considère que la coopération Sud-Sud est appelée à jouer un rôle important; elle doit donc occuper une place en vue dans le document adopté à l'issue de la réunion au sommet de septembre. Bien des décisions qui affectent l'économie mondiale continuent à être prises en dehors du cadre multilatéral des Nations Unies et des autres organisations internationales, souvent sans tenir compte des intérêts des pays en développement. Il faut donc renforcer la participation efficace de ceux-ci à la prise de décisions à l'échelon mondial. Une coordination accrue entre l'ONU et les autres organisations internationales contribuerait sans doute à une plus grande cohérence des politiques, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un régime commercial et financier ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire. Le résultat le plus important d'une coordination et d'une cohérence accrue serait un partenariat égal pour les pays en développement.

32. **M. Correa** (Équateur) dit que l'un des principaux obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, aussi bien pour les pays à revenu moyen que pour les pays les moins avancés, réside dans la dette extérieure. Il n'est pas vraiment possible de réduire la dette à un problème purement technique, la viabilité étant le critère pour fixer les niveaux du service de la dette. De nombreux pays peuvent rembourser leur dette extérieure, mais en privant leur population de services essentiels. La viabilité de la dette doit être envisagée dans une optique non seulement politique, sociale et technique, mais aussi morale. Le Programme des Nations Unies

pour le développement (PNUD) doit prendre l'initiative et déterminer le niveau de la dette que les pays sont à même de rembourser tout en réalisant les objectifs du Millénaire. Il faudrait également créer un tribunal des faillites international afin que les pays en développement puissent négocier les modalités du remboursement de la dette avec une partie indépendante plutôt qu'avec leurs créanciers. Cela empêcherait les sacrifices de vies humaines, du développement et de la prospérité future sur l'autel du service de la dette.

33. Le financement est un problème connexe qui pose également de graves problèmes pour les pays à revenu moyen. L'Équateur, par exemple, pourrait rembourser tout ce qu'il doit, mais à son propre rythme. La situation actuelle est absurde car elle aboutit à un transfert net de ressources à partir des pays ayant un niveau élevé de pauvreté. Les pays de l'Amérique latine, par exemple, ont investi des millions de dollars dans le « premier monde », mais ne disposent pas des mécanismes et institutions leur permettant de mettre en commun leurs ressources et de répondre à leurs propres besoins de financement. Il faudrait créer, à titre prioritaire, un mécanisme international qui permettrait aux pays d'utiliser leurs ressources dans leurs propres intérêts.

34. Le Protocole de Kyoto prévoit des compensations pour les pays qui restaurent des ressources écologiques, mais non pour ceux qui préservent leur capital environnemental. Les pays riverains de l'Amazone entretiennent une ressource mondiale essentielle, mais ne reçoivent aucune compensation; cette question devait être abordée dans une optique morale. Dans le cadre du Protocole de Kyoto, il faudrait attacher une valeur monétaire aux ressources environnementales et les pays développés qui les consomment devraient indemniser les pays en développement, par exemple en annulant leur dette. Cela n'est pas une question de compassion ou de charité à l'égard des pays débiteurs, mais de justice.

35. **Mme Girardin** (France) dit que les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont été inégaux, et que la communauté internationale doit donc mettre l'accent davantage sur l'exécution des programmes. Comme cela a été affirmé à la Conférence de Monterrey, la principale responsabilité du développement incombe aux pays eux-mêmes, et les pays développés doivent renforcer leur coopération et leur solidarité. L'orateur rend un

hommage particulier aux pays d'Afrique qui ont lancé des réformes ambitieuses en matière de gouvernance et d'égalité dans le cadre de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

36. Les pays développés ont également relevé le défi. La France entend être un partenaire actif et a fixé un calendrier pour la réalisation de l'objectif de 0,7 % pour l'aide au développement d'ici à 2012. En septembre, elle lancera un projet pilote destiné à mobiliser des contributions grâce à un prélèvement sur la vente de billets d'avion.

37. Comme un nombre croissant de pays, la France partage l'avis du Secrétaire général quant à la nécessité de créer une structure internationale mieux intégrée dans le domaine de l'environnement sur la base des institutions existantes et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

38. La session en cours du Conseil fournit l'occasion d'évaluer les engagements, mais l'élan doit être maintenu. La France soutient l'accent mis sur le renouvellement du rôle du Conseil en ce qui concerne la coordination des secteurs économique et social des Nations Unies et la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Un Conseil rénové exerçant pleinement son mandat conformément à la Charte des Nations Unies sera un instrument précieux pour la réalisation du développement durable.

39. **M. Ould Meimou** (République islamique de Mauritanie) dit que le Président de la République a fait de la lutte contre la pauvreté la priorité de la politique nationale. En 2000, on a promulgué une loi destinée à éliminer la pauvreté, à renforcer les capacités et à promouvoir la bonne gouvernance. L'application d'un cadre stratégique de réduction de la pauvreté a permis d'améliorer plusieurs indicateurs sociaux et on a constaté une amélioration considérable du niveau de vie, en particulier grâce à la généralisation des services aussi essentiels que l'eau, la santé et l'éducation. Le Gouvernement mauritanien s'est approprié les objectifs du Millénaire pour le développement grâce à un programme national de bonne gouvernance élaboré et exécuté en 2004 dans le cadre d'un processus participatif qui fait intervenir toutes les parties prenantes. Plusieurs activités ont été conduites en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des institutions des Nations Unies en vue de renforcer l'appropriation de

ces objectifs par les parties prenantes et les bénéficiaires du développement. Un rapport de 2005 sur la réalisation des objectifs montre que 6 sur 11 cibles pourront être atteints d'ici à 2015, y compris dans le domaine de l'éducation, de l'accès à l'eau, de la réduction de la pauvreté et de la faim et de l'élimination des disparités entre les sexes. Les cinq autres, y compris ceux concernant la santé et l'environnement, pourront être atteints seulement si les tendances actuelles sont inversées.

40. Les États ne disposent pas des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire et il faut des solutions concrètes pour les pays les moins avancés. Dans ce contexte, il faut mettre en œuvre le Plan d'action de Bruxelles et allouer en priorité des ressources suffisantes à la réalisation des objectifs du Millénaire. Les principales contraintes qui pèsent sur les politiques visant à réduire la pauvreté et à réaliser les objectifs sont le manque de croissance, de capacité d'absorption, de potentiel de production de l'économie et le terrorisme. Alors que des progrès considérables ont été accomplis vers la réalisation des objectifs depuis la première phase de l'application du Cadre stratégique pour la réduction de la pauvreté, les insuffisances restantes, en particulier en ce qui concerne le renforcement de la société civile, seront éliminées dans le cadre du prochain cycle de programmation.

41. **M. De Decker** (Belgique) dit que les objectifs du Millénaire pour le développement ont modifié la nature même de l'aide au développement. Leur caractère universel et transversal a encouragé l'intégration de l'aide au développement dans le cadre de la solidarité Nord-Sud destinée à renforcer la stabilité et la sécurité dans le monde. La Belgique est en faveur d'un ordre international qui repose sur un multilatéralisme efficace à même de garantir un accès égal aux biens et aux services essentiels, une réelle égalité des chances et le même respect pour tous les êtres humains. La gouvernance mondiale appelée par les Nations Unies exige le renforcement des pratiques et institutions multilatérales et, en particulier, la volonté commune d'observer les règles et les décisions adoptées dans le cadre des institutions multilatérales et la création des capacités nécessaires à cet égard. Alors que de nombreux débats et réunions internationales ont traité de la mondialisation, il existe encore des doutes quant à la légitimité de celle-ci. Il est donc important de rétablir la capacité des Nations Unies à agir en tant

qu'arbitre universel, à commencer par le développement et la réduction de la pauvreté. Les conférences des années 90 et le Sommet du Millénaire de l'ONU ont constitué un bon départ à cet égard.

42. Conformément à la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement sont convenus de renforcer le Conseil économique et social. Le rapport du groupe de personnalités éminentes chargé de préparer le sommet de 2005 a malheureusement raison lorsqu'il signale que l'ONU a perdu depuis longtemps son pouvoir de décision dans le domaine de la coopération économique et sociale. Le rapport souligne également que la pauvreté et les inégalités économiques et sociales constituent la principale menace à la stabilité et à la sécurité mondiales.

43. La réalisation opportune des objectifs du Millénaire pour le développement constitue donc le principal défi posé à la communauté internationale. Alors que le Gouvernement belge se féliciterait de l'établissement d'une commission de consolidation de la paix, le problème posé par le développement dépasse le règlement des conflits nationaux et exige un suivi continu du développement économique et social sur le plan international. Dans ce contexte, la Belgique et l'Allemagne ont proposé en 2004 une réforme pragmatique du Conseil dans le cadre d'une initiative destinée à faire du Conseil un instrument multilatéral efficace à la hauteur des nouveaux défis posés par la mondialisation.

44. Les problèmes du développement mondial et de l'aide humanitaire sont complexes et exigent une action rapide et efficace. Il n'est donc plus acceptable qu'un organe aussi important que le Conseil ne se réunisse qu'une seule fois par an et celui-ci doit créer un comité de gestion restreint mais permanent. Il est inadmissible que le Conseil continue à accorder la priorité à de vastes questions d'ordre général, mais qu'il soit incapable de concentrer ses efforts sur des besoins concrets et critiques à mesure qu'ils surgissent. Comme la paix, la sécurité et le développement économique, social et environnemental sont interdépendants, le Conseil doit coordonner systématiquement ses activités avec le Conseil de sécurité, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. Le Conseil devrait également créer un organisme permanent chargé de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui pourrait

travailler en coopération avec le Conseil de sécurité et la future commission de consolidation de la paix.

45. **M. Billson** (Australie) dit que les objectifs du Millénaire pour le développement sont des indicateurs de résultats utiles pour suivre les progrès et que l'aide publique au développement doit être investie de manière à créer la capacité nécessaire à l'amélioration durable des niveaux de vie. Le Gouvernement australien s'est engagé à aider les pays en développement à atteindre les objectifs en question et à fournir des services et créer des possibilités pour leurs peuples. Le progrès vers la réalisation des objectifs dépend de l'amélioration continue de la gouvernance et de la stabilité, de la mise en valeur des ressources humaines et d'un engagement en faveur de la croissance du secteur privé. Une nouvelle libéralisation des échanges commerciaux mondiaux et l'ouverture du marché des pays développés et des pays en développement au commerce et à l'investissement seront essentiels à une croissance et à un développement durables aux niveaux mondial et national. Le Gouvernement australien se féliciterait que les négociations commerciales de Doha réussissent et aboutissent à des résultats ambitieux.

46. Le VIH/ sida constitue une crise mondiale dont l'impact est immédiat et dévastateur. Près du quart des personnes infectées par le VIH (quelque 8,2 millions) vivent dans la région de l'Asie et du Pacifique. En 2004, le nombre des nouvelles infections en Asie a atteint 1,1 million. Si la région ne réussit pas à enrayer la maladie, d'ici à 2010, 40 % de toutes les nouvelles infections dans le monde se produiront là-bas, et la région pourrait devenir facilement le nouvel épicode de l'épidémie. Celle-ci s'est propagée de manière alarmante parmi les femmes et les filles de la région et les attitudes sexistes qui y existent facilitent la stigmatisation des femmes et des filles qui risquent d'être rejetées par leur famille une fois qu'elles sont infectées. L'Australie collabore donc avec des pays partenaires de la région sur des programmes destinés à promouvoir l'accès des femmes et des filles à l'éducation, aux services de prévention et de traitement du VIH/sida et sur des programmes destinés à combattre les violences à l'égard des femmes.

47. Les États fragiles font face à des problèmes énormes et urgents quant à la réduction de la pauvreté et à la réalisation du développement durable. Le Gouvernement australien collabore avec de tels États situés dans sa région afin qu'ils puissent surmonter

leurs problèmes en matière de développement, de sécurité et de politique. Dans le cadre de nouvelles initiatives en faveur des États fragiles, le Gouvernement australien collaborera avec la Banque mondiale, l'ONU, le Comité d'aide au développement et d'autres donateurs en vue de la mise au point de méthodes novatrices, intégrées et pragmatiques pour régler ces problèmes.

48. Alors que des progrès notables ont été accomplis, la région de l'Asie et du Pacifique abrite toujours les deux tiers des pauvres du monde. Le Gouvernement australien collabore avec ses partenaires de la région en vue de surmonter leurs problèmes de développement et de garantir que ceux-ci retiennent l'attention internationale qu'ils méritent. Alors que la région compte 40 % du nombre total de personnes vivant dans les pays les moins avancés, ces derniers ne reçoivent que 20 % de l'APD accordée à cette catégorie de pays.

Table ronde sur l'emploi pour la croissance

49. *M. Correa (Équateur), Vice-Président, assume la présidence.*

50. **M. Suruma** (Ouganda), animateur des débats, dit que l'emploi constitue un problème fondamental pour tous les pays indépendamment de leur degré de développement économique. Le rôle crucial de l'emploi pour le développement économique et social, en particulier pour l'élimination de la pauvreté, a été reconnu par la communauté internationale. Toutefois, la plupart des pays continuent à faire face au problème difficile consistant à fournir un emploi productif à leurs citoyens, en particulier les pauvres et les marginalisés. La vision de la Déclaration de Copenhague sur le développement social conformément à laquelle les décideurs placeraient l'emploi au centre de leur politique de développement économique et social n'a pas été réalisée. Étant donné l'accélération de la mondialisation, il est plus important que jamais de réaffirmer l'attachement à la tâche consistant à donner du travail productif à tous. Le projet des documents final du sommet de 2005, qui met en relief le but important consistant à situer la création d'emplois productifs et décents au centre des politiques macroéconomiques et des stratégies de réduction de la pauvreté, représente un pas dans la bonne direction.

51. **Mme Quintin** (Commission européenne) dit que la lutte contre la pauvreté est fortement tributaire de la création d'emplois plus nombreux et meilleurs.

L'emploi est reconnu en tant qu'élément clef dans la promotion d'une société inclusive, de la paix et de la démocratie. L'Europe ressent les effets de trois changements majeurs : la mondialisation du commerce, le vieillissement de la population et l'évolution de la technologie. La stratégie de Lisbonne représente la feuille de route à suivre par l'Europe pour relever ce défi. Elle vient d'être modifiée en vue de cibler trois domaines stratégiques : l'investissement dans la connaissance et l'innovation, la transformation de l'Europe en un lieu où il existe des conditions plus attrayantes en matière d'emploi et d'investissement, et la création d'emplois plus nombreux et meilleurs. Toutefois, le succès de cette stratégie dépendra de la capacité de l'Europe à utiliser son modèle social à bon escient. En Europe, il existe un large consensus quant à l'idée que le modèle social doit reposer sur un rendement économique élevé, un niveau élevé de protection sociale, d'emploi et d'éducation, l'égalité des chances et le dialogue social. La mondialisation offre de nombreuses possibilités, mais pose aussi plusieurs problèmes aux pays et aux secteurs de la société les plus vulnérables, et il faut compenser tous les effets négatifs. Il faut également équilibrer l'ensemble des priorités politiques en vue de parvenir à une croissance durable, créer des emplois plus nombreux et meilleurs, régler le problème du chômage et développer la cohésion sociale. Il faut renforcer la gouvernance à tous les niveaux : la mise en place d'institutions démocratiques, solides et transparentes est essentielle au développement économique et social. Il faut également continuer à œuvrer en faveur d'un consensus mondial quant à la promotion de l'emploi, et la question de l'emploi devrait être mieux intégrée dans les objectifs du Millénaire pour le développement.

52. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) rappelle que la Déclaration de Copenhague adoptée au Sommet mondial pour le développement social de 1995 a affirmé que le travail productif et l'emploi constituaient le thème central du développement et a reconnu que la croissance économique, le développement durable et l'expansion de l'emploi productif étaient complémentaires. En outre, dans la déclaration qu'elle a adoptée à l'occasion du dixième anniversaire du Sommet, la Commission du développement social a réaffirmé qu'une stratégie de l'emploi devait être un élément fondamental de toute stratégie de développement et que les politiques

macroéconomiques devaient soutenir la création d'emplois.

53. L'emploi constitue à la fois une fin en soi et un instrument fondamental de la politique de développement; il constitue une source d'épanouissement personnel et confère un sens de dignité. En outre, une distribution appropriée des revenus tirés de l'emploi est essentiel à une société équitable. Malheureusement, depuis 1995, il existe un manque de volonté politique en faveur de la réalisation de la vision du Sommet de Copenhague, et l'espoir selon lequel les décideurs seraient guidés par cette vision a été déçu. En effet, on accepte de plus en plus fréquemment de reléguer l'emploi à un rôle beaucoup moins important dans le domaine économique et social. Cela crée une situation dangereuse, car le monde fait face à un problème d'emploi encore plus redoutable que pendant la décennie passée.

54. Depuis le Sommet de 1995, les niveaux de chômage ont augmenté. Plus de la moitié des travailleurs du monde et leurs familles vivent avec moins de 2 dollars par jour, et beaucoup d'entre eux n'ont d'autre choix que de travailler dans l'économie non structurée. Pour relever les défis posés par l'emploi, les pays doivent effectivement faire de l'emploi un objectif central, non seulement de leurs politiques sociales, mais surtout de leurs politiques macroéconomiques. On ne peut plus se borner à considérer l'emploi comme un résultat secondaire de politiques qui ne visent pas directement l'emploi.

55. Le rôle central joué par l'emploi dans le développement économique et social n'est pas articulé pleinement dans la Déclaration du Millénaire, mais celle-ci a alerté les États Membres et le système des Nations Unies au problème du chômage des jeunes et aux problèmes posés par l'élaboration et l'exécution de stratégies destinées à créer des emplois décents et productifs pour les jeunes du monde entier. La réaction suscitée par l'initiative en faveur de l'emploi des jeunes a apporté un élan précieux au débat international sur le rôle de l'emploi et sur sa relation avec les politiques économiques et sociales.

56. Le groupe de haut niveau du Secrétaire général qui l'a conseillé en matière d'emploi des jeunes a identifié judicieusement les quatre priorités de la promotion de l'emploi : aptitude à l'emploi, égalité des chances pour les jeunes des deux sexes, esprit d'entreprise et création d'emplois. Ces quatre priorités

peuvent s'appliquer de la même manière à la création d'emplois pour tous, non seulement pour les jeunes.

57. Au niveau des politiques macroéconomiques, on est généralement d'accord sur la nécessité de concentrer l'attention sur les effets de la croissance économique sur la création d'emplois et l'augmentation de la productivité, ce qui veut dire que la création d'emplois doit être un souci majeur des autorités chargées des politiques macroéconomiques, y compris les banques centrales indépendantes. Il existe également un accord quant à l'importance de politiques dynamiques appropriées relatives au marché du travail. Dans le même temps, peu de gens nient qu'il est crucial d'effectuer des investissements suffisants dans l'éducation et la formation.

58. La mise au point de politiques macroéconomiques susceptibles de créer des emplois devrait constituer une priorité pour la plupart des pays, et le succès ou l'échec à cet égard déterminera l'évolution du progrès économique et social futur. Toutefois, le succès sera difficile à obtenir. La relation de cause à effet entre le changements des politiques et les résultats en matière d'emploi est souvent complexe et difficile à prévoir. En outre, les instruments de politique macroéconomique retenus en fin de compte supposent nécessairement des compromis par rapport à d'autres objectifs concurrents.

59. Comme les politiques macroéconomiques destinées à promouvoir la croissance et l'emploi fonctionnent le mieux dans le cadre d'un environnement institutionnel favorable, elles doivent s'appuyer sur des mesures institutionnelles appropriées. Toutefois, il faut également reconnaître que les pays sont de moins en moins autonomes dans la définition de leurs politiques macroéconomiques. À mesure que la mondialisation gagne du terrain, les politiques macroéconomiques d'un pays seront de plus en plus sensibles aux conditions et aux influences internationales. Des politiques macroéconomiques coordonnées cohérentes régionales et internationales devront compenser l'espace politique réduit dont disposent les pays en développement dans la poursuite de leurs objectifs de développement.

60. L'orateur a mis l'accent sur les impératifs macroéconomiques en matière de création et de maintien de la croissance économique, de promotion des changements structurels, d'augmentation de la demande de main-d'œuvre et de transfert de la main-d'œuvre à des secteurs à plus forte productivité, mais il

souhaite faire observer que les questions relatives à l'aptitude à l'emploi, à la discrimination et à l'esprit d'entreprise doivent également être examinées. Il est essentiel d'éliminer des obstacles comme l'absence d'éducation, de formation et de compétences, l'exclusion sociale et le manque d'accès aux ressources financières qui continuent à empêcher des millions d'hommes et de femmes compétentes dans le monde de participer activement et productivement à la vie économique.

61. **Mme Stewart** (Organisation internationale du Travail) dit que le taux d'emploi est fonction de la croissance de la production, mais il est difficile de nier que la croissance est indispensable à la création d'emplois. En revanche, à elle seule, la croissance ne semble pas suffire pour créer des emplois et réduire la pauvreté. On peut se demander pourquoi la moitié de la main-d'œuvre mondiale de 2,8 milliards de personnes ne gagnent pas assez d'argent pour se sortir eux-mêmes et leurs familles de la pauvreté, et pourquoi le secteur structuré est de moins en moins en mesure d'absorber de nouveaux travailleurs dans des emplois productifs. Dans les pays en développement, la majorité des nouveaux arrivants sur le marché du travail n'ont pas un emploi proprement dit, mais sont absorbés dans l'économie non structurée et souffrent donc non pas de chômage, mais de sous-emploi.

62. L'objectif consistant à faire de la croissance à forte intensité de main-d'œuvre un objectif central des politiques macroéconomiques et sociales présente plusieurs aspects. Toutefois, pour des entreprises qui fonctionnent dans des marchés compétitifs – en particulier les marchés internationaux – il ne peut pas s'agir de sacrifier la productivité aux gains en matière d'emploi, mais peut-être d'identifier et de soutenir des secteurs qui peuvent absorber de la main-d'œuvre. La communauté internationale peut aider en améliorant la cohérence des politiques de l'ensemble du système. Si la croissance des pays pauvres est l'objectif à atteindre, il ne faut pas que les politiques commerciales y fassent obstacle. En l'absence d'un secteur privé prospère capable de créer des emplois, il n'y aura pas de recettes fiscales permettant de dépenser des fonds à l'intention des pauvres.

63. Le système multilatéral commence à ménager aux politiques macroéconomiques une plus grande marge de manœuvre afin de leur permettre d'absorber les secousses de la mondialisation. Le Groupe des Huit a appelé l'annulation de la dette, de même que le

Secrétaire général. Il existe également d'autres initiatives novatrices, telles que les engagements en faveur de l'augmentation de l'APD et l'amélioration de sa qualité et de sa prévisibilité. La réforme du système mondial des réserves peut également créer un espace additionnel pour les politiques.

64. S'agissant de la question de savoir comment rendre la croissance de l'emploi favorable aux pauvres, l'orateur signale que la plus forte réduction de la pauvreté se produit lorsque les pays réussissent à augmenter à la fois la productivité de l'agriculture et l'emploi dans ce secteur, mais que les politiques ont négligé le secteur agricole pendant de nombreuses années. Afin que la communauté internationale puisse atteindre ses objectifs en matière de réduction de la pauvreté d'ici à 2015, elle doit s'orienter vers l'agriculture, la foresterie et la pêche et les industries de transformation connexes. Le but de l'Organisation internationale du Travail consiste à faire de la création d'emplois décents un objectif mondial. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement exige une cohérence des politiques plus grande que par le passé.

65. **M. Blake** (Jamaïque) dit que ce n'est pas un accident que la croissance économique ait été accompagnée par une baisse de l'emploi, au contraire, ce phénomène est le résultat de politiques délibérées. Au cours des 20 dernières années, ces politiques ont eu pour but de réduire l'emploi en récompensant les pays qui ont réduit l'effectif de la fonction publique et les sociétés qui ont éliminé des emplois. Il faut changer les politiques et les attitudes des 20 dernières années et la création d'emplois doit être placée au centre de la politique macroéconomique. Il faut également réexaminer les politiques commerciales afin que la production rurale soit suffisamment rémunératrice. Il faut également modifier la nature du système d'éducation en vue de fournir une formation pour des emplois réels dans des zones rurales aussi bien que dans les zones urbaines.

66. **Mme Barreto López** (Observateur du Venezuela) dit que le socialisme et le seul moyen de surmonter les problèmes de la pauvreté en Amérique latine et des pays pauvres du sud. Le modèle économique capitaliste n'est pas efficace en réduisant la pauvreté. Le Venezuela, par exemple, emploie un modèle de coopératives où l'employeur et le travailleur sont identiques, et où l'on accède aux emplois de qualité dans des conditions d'égalité. Dans le cadre de la

transition socioéconomique, le Gouvernement aide les pauvres à entrer sur le marché du travail grâce à la formation, la préparation technique et l'accès au microcrédit. Le Conseil devrait examiner des solutions autres que les modèles économiques traditionnels : les Venezuela a montré que des pays pauvres peuvent créer des emplois et améliorer les conditions de travail.

67. **M. Cano** (Nicaragua) se félicite que le débat ait mis l'accent sur la croissance et le chômage. Pour les pays de l'Amérique centrale, le sous-emploi et le fait que les gens sont employés dans le secteur non structuré constituent les problèmes les plus graves. Le seul avantage, c'est que les prix de revient sont faibles, mais l'orateur se demande s'il existe des solutions autres que la « course vers le bas » qui résulte de cette situation.

68. **M. Ntwagae** (Observateur du Botswana) note que les orateurs n'ont pas abordé le problème des personnes handicapées et se demande comment on peut les intégrer plus facilement dans la main-d'œuvre.

69. **Mme Stewart** (Organisation internationale du Travail) dit que de nombreuses personnes handicapées sont plus capables qu'on ne le pense et les attitudes à leur égard doivent changer. L'Organisation internationale du Travail aide les gouvernements et les employeurs au niveau des politiques à intégrer des personnes handicapées et l'expérience a montré que les obstacles sont moins grands qu'on ne le pense. Il est beaucoup plus raisonnable que les décideurs tiennent compte des besoins de tous les citoyens dès le départ au lieu de chercher des solutions après coup.

70. **Mme Quintin** (Commission européenne) dit que la question de savoir si les politiques ont cherché délibérément à réduire l'emploi est complexe. Certains secteurs économiques ont accusé et continueront à accuser une réduction de l'emploi – notamment dans le contexte de la transformation de l'économie rurale en économie industrielle. Il est important d'élaborer des politiques qui facilitent l'adaptation des travailleurs. Une éducation mieux ciblée est importante, de même que la recherche de moyens permettant aux employeurs d'aider à restructurer l'éducation de manière à ce que la croissance aboutisse à l'emploi plutôt qu'au chômage. Il est très important d'améliorer l'interaction entre l'éducation, la formation et les perspectives d'emploi afin d'améliorer la préparation à la création d'entreprises à tous les niveaux.

71. S'agissant de la question de la main-d'œuvre à bon marché, l'orateur dit qu'il faut encourager l'acquisition des compétences appropriées afin d'accroître la productivité du travail, ainsi que des stratégies qui ne reposent pas exclusivement sur la main-d'œuvre à bon marché. Il faut également promouvoir la création d'emplois pour les personnes handicapées. Cela exige un changement d'attitude global, ainsi que l'exécution de programmes en faveur de leur intégration.

72. **Mme Lubin** (Fédération internationale des centres sociaux et communautaires) est surprise que les orateurs n'aient pas évoqué la mesure dans laquelle l'amélioration de la situation du logement des pauvres pourrait aboutir à une augmentation majeure de la production et de l'emploi et à la réduction de la pauvreté.

73. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que l'élasticité-emploi de la croissance économique – le lien entre le taux de croissance économique et le taux de création d'emplois – est en baisse dans le monde entier, et que les politiques macroéconomiques n'ont pas pris en considération que l'emploi devait être l'un des principaux objectifs. Conformément à la politique macroéconomique traditionnelle, le chômage est causé par la rigidité du marché du travail. Toutefois, la souplesse n'est qu'un aspect de la notion plus large d'adaptabilité, et il faut améliorer celle-ci. Dans des pays en développement en particulier, le problème clef n'est pas celui du chômage, mais de la qualité de l'emploi, qui est très faible.

74. **M. Suruma** (Ouganda), animateur des débats, dit qu'il a été encouragé que les orateurs aient placé l'emploi au cœur des politiques macroéconomiques, car il a souvent constaté que l'accent mis sur la stabilité des prix peut avoir des effets négatifs pour l'emploi.

La séance est levée à 13 h 05.